



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 18 décembre 2024 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick NAVARRO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 26
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à Mme Chantal LECOMTE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

20 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (ADM64) POUR L'AIDE AUX SINISTRÉS DE LA VALLEE D'ASPE

Monsieur le Maire rappelle que le sud du département des Pyrénées-Atlantiques a connu un épisode orageux de grande ampleur dans la nuit du 6 au 7 septembre 2024.

L'épisode pluvieux a été d'une telle intensité que les communes de la vallée d'Aspe (Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos) ont été durement touchées, subissant des dégâts majeurs sur leurs infrastructures publiques et sur les biens de leurs habitants.

Les administrés et les élus souffrent considérablement des conséquences matérielles et psychologiques désastreuses de cet épisode exceptionnel.

Monsieur le Maire présente l'appel à la solidarité lancé par l'Association des Maires et Présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques.

Face à cette situation exceptionnelle, il propose au Conseil municipal de joindre la Commune d'Oloron Ste-Marie aux nombreux soutiens contribuant à apporter aide et réconfort aux maires, élus et administrés des communes sinistrées.

Il est suggéré de verser la somme de 11 500 € sur le compte bancaire dédié ouvert par l'Association des Maires et Présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques, qui se chargera de reverser les fonds collectés aux communes sinistrées.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

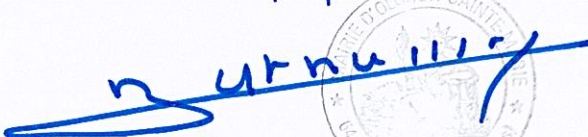
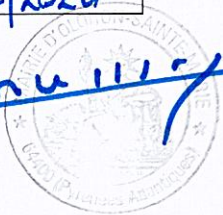
- **MANIFESTE** le soutien de la Commune d'Oloron Ste-Marie aux élus et aux administrés des communes de la vallée d'Aspe sinistrées lors de l'épisode pluvieux du 7 septembre 2024,
- **DÉCIDE** du versement d'une aide de 11 500 € à l'Association des Maires et Présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques sur le compte bancaire dédié à la collecte des fonds de solidarité,
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général primitif de l'exercice 2024.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 18 décembre 2024.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 23/12/2024





Bernard UTHURRY